



Paris, le 03 novembre 2020

Madame, Monsieur le Député,

Dans le cadre du reconfinement, le gouvernement a décidé la fermeture administrative des commerces considérés comme « non essentiels ». Dans le même temps, la grande distribution conservait la possibilité de vendre ces mêmes produits qui restent, bien évidemment, disponibles sur des plateformes telles qu'Amazon.

Pour répondre à la colère et à l'amertume des commerçants de proximité face à une telle mesure incompréhensible au plan sanitaire et économiquement injuste, le gouvernement vient d'annoncer la fermeture des rayons de produits « non essentiels » de la grande distribution.

La logique du tous perdants n'est pas la nôtre. Limiter l'activité des uns ne donne pas d'activité aux autres. Notre souhait est donc de permettre une sortie par le haut en permettant une réouverture progressive de nos magasins, **quitte à renforcer les règles sanitaires en vigueur** pour éviter davantage encore la propagation du virus et protéger la santé des français.

C'est ce qu'a fait le Sénat à l'unanimité dans le cadre du projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. En effet, en accordant aux préfets à l'article 1^{er} du projet de loi, le pouvoir d'autoriser l'ouverture des commerces de vente de détail si les conditions sanitaires le permettent, les sénateurs ont ainsi montré leur attachement au commerce de proximité sans pour autant remettre en cause la protection de la santé de nos concitoyens.

Aujourd'hui, **il est impératif que l'Assemblée nationale maintienne cette disposition – le « III » de l'article 1^{er} – dans le projet de loi. Dans une logique non partisane, nous sollicitons donc votre soutien et vous demandons de voter en ce sens.**

Certain de votre appui et vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Député, à l'assurance de toute ma considération.

Jean Pierre GONET
Président FDCF

La FDCF est adhérente à la CPME-CDFC-CDF

FEDERATION NATIONALE DES DÉTAILLANTS EN CHAUSSURES DE FRANCE

46, boulevard Magenta-75010 PARIS TEL : 01.42.06.79.30

WWW.CHAUSSURE.ORG/ fdcf@chaussure.org